

Contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A.) *de la Communauté de Communes Osartis-Marquion*

en partenariat avec

le Ministère de la culture et de la communication, direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais Picardie

le Rectorat de l'académie de Lille,

la Direction des services départementaux de l'éducation nationale, du Pas-de- Calais,

en lien avec

le Conseil départemental du Pas-de-Calais,
le Conseil régional du Nord Pas-de-Calais Picardie.

Il est lancé un



Appel à candidatures lancé en direction des journalistes professionnels en vue d'une résidence-mission menée à des fins d'éducation aux média, à l'information et à la liberté d'expression

1 – Cadre de la résidence-mission

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents mais aussi des adultes de son territoire et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturel, la Communauté de Communes Osartis-Marquion en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais Picardie (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation académique aux arts et à la culture (DAAC) et les directions départementales des services de l'éducation nationale – (DASEN –Pas-de-Calais) et en lien avec le conseil départemental du Pas-de-Calais et le conseil régional du Nord Pas-de-Calais Picardie **proposent d'élargir encore plus leur propos en mettant en place, une résidence-mission confiée à un journaliste et menée à des fins d'éducation aux média, à l'information et à la liberté d'expression.**

Les partenaires sont en mesure de lancer cette offre sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc... Cette résidence-mission prend place dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A.) qui rassemble, de manière pluriannuelle, les différents pouvoirs publics précités.

La Communauté de Communes Osartis-Marquion a depuis plusieurs années, initié et développé, avec ses partenaires, des programmes d'éducation et de sensibilisation, affichant une volonté permanente d'offrir aux enfants du territoire, aux jeunes et à leur famille, l'accès le plus large possible à l'offre culturelle et artistique. Dans un objectif ambitieux de généralisation, il a ainsi été décidé de mettre en place en 2016 un CLEA intercommunal pour une période de trois ans.

Le CLEA est singulier par la place qu'il accorde à une éducation artistique et culturelle pensée « tout au long de la vie », cohérente et intercommunale, s'adressant ainsi à l'ensemble des habitants du territoire quel que soit leur âge et à tous les professionnels de la culture, du champ social, de la vie associative, etc. qui le composent.

C'est ainsi que chaque année se mettent en place des résidences-mission d'artistes, **et désormais de journalistes** à destination des enfants et des jeunes dans leurs différents temps de vie (temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire) mais également en direction des habitants du territoire dans leur ensemble.

Cette présente résidence-mission concerne l'ensemble des établissements scolaires et des structures associatives accueillant des publics des 50 communes que composent l'intercommunalité.

2- À propos du présent appel à candidatures

Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (CLEA) dont bénéficie tout le réseau de la Communauté de Communes Osartis-Marquion, il est expérimenté pour la première fois, une autre résidence-mission, particulière, que les partenaires du CLEA souhaitent proposer, dans le respect de son indépendance, à un journaliste professionnel.

Ceci afin :

- d'accompagner au cours de 3 mois consécutifs, une vingtaine d'équipes volontaires d'acteurs de l'enseignement (professeurs, conseillers pédagogiques, ...) et de l'éducatif (éducateurs, animateurs, professionnels de l'action sociale, responsables associatifs, etc) ou encore de l'action sociale afin de construire conjointement avec elles toutes sortes de processus ou plus simplement de séquences, plutôt brèves, se voulant inventives, dés-intimidantes, participatives, démultiplicatrices ou, à défaut, transmissibles et visant à la meilleure perception possible, par toute la jeunesse, dont ces différents professionnels ont la responsabilité ou la charge, des enjeux liés à l'information et à la liberté d'expression, à une connaissance et à une pratique éclairée des différents média ;
- de prendre en compte, en un tel projet, sans qu'il y ait pour autant instrumentalisation, les objectifs pédagogiques, éducatifs, culturels et de développement de pratiques portés et exprimés par les équipes citées ;
- de proposer une mise en lien des différents espaces-temps consacrés, sur le territoire d'Osartis-Marquion, à l'éducation aux média, à l'information et à la liberté d'expression de pratique (que ces espaces-temps soient pré-existants ou nés au cours de la résidence) mais aussi de leurs initiateurs/animateurs et de leurs élèves/usagers/adhérents, etc ... ;
- d'envisager cette action comme un jalon susceptible de nourrir, de prolonger, d'enrichir, éventuellement de questionner sa propre démarche de journaliste ;

- de venir résider, accompagné, si la chose est possible, d'un ensemble de productions journalistiques déjà réalisées (reportages, articles, émissions d'informations, photo-reportages, web-documentaires, blogs, etc ...) à des fins de diffusion intensive sur le territoire de la Communauté de Communes Osartis-Marquion, durant la période de résidence, voire dès l'amont de celle-ci, en lieux divers.

Le journaliste résident est en mesure de fédérer autour de sa présence une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle. Il maîtrise l'usage oral de la langue française. Il est appelé à résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission.

Il doit être autonome dans ses déplacements, disposer d'un véhicule personnel et donc de permis de conduire en cours de validité.

La période de résidence, à proprement parler, est prévue :

- du 27 février au 28 mai 2017 inclus.

Il s'agit donc d'une résidence équivalente à **3 mois pleins, soient treize semaines, à raison de 5 à 6 jours par semaine. Ces dates peuvent être modulables à quelques jours près.**

En ce qui concerne la rétribution de l'artiste retenu, il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée totale de la résidence ne peut excéder en aucun cas **18 000 euros**.

Le montant du coût total employeur prend en compte la rémunération brute de l'artiste et l'intégralité des charges, taxes et cotisations qui lui sont afférentes. Ceci pour la mission à proprement parler, dans son intégralité, à savoir :

- la diffusion de productions journalistiques déjà réalisées,
- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire... etc ... susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée (*) ou des créations conjointes,
- l'accompagnement de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes.

Ce sont les contributions respectives de la Communauté de communes Osartis-Marquion et de la Direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais Picardie qui permettent cette hauteur de rétribution. Il est précisé que le cadre d'emploi le plus approprié est le régime général. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et du journaliste résident est signé avant le début de la résidence-mission.

Le journaliste retenu étant appelé à résider effectivement sur le territoire de la Communauté de la Communes Osartis-Marquion, la collectivité prend en charge le coût de l'hébergement en fournissant concrètement le logement.

Les frais de déplacement du journaliste sur le territoire d'action sont pris en charge par la collectivité sur la base d'un forfait.

Les candidats jeunes parents sont invités à faire part de leurs éventuelles contraintes (scolarisation à envisager, recherche de crèche ou de nounou, ...).

Enfin, la collectivité prend également en charge un voyage aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine).

En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge du journaliste accueilli.

La DRAC prend, par ailleurs, en charge le coût relatif à la tenue, si souhaitée par les autorités locales de l'éducation nationale, d'une 27e heure artistique (*) animation pédagogique destinée aux enseignants du premier degré mais également ouverte aux enseignants du second degré et à d'autres professionnels...

Cette rencontre se déroule en amont de la résidence. La prise en charge recouvre la rétribution et le voyage aller-retour du lieu de domicile du journaliste-résident au territoire de la Communauté de Communes Osartis-Marquion (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine).

(*) voir dans le document : « qu'est-ce qu'une résidence-mission ? » ou cliquer sur le lien suivant http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/qu_est_ce_qu_une_residence-mission.pdf

3 - Le territoire d'action et les partenaires locaux

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, la Communauté de Communes Osartis-Marquion, compte une population d'environ 44 000 habitants. Il regroupe 50 communes : Arleux en Gohelle, Baralle, Bellonne, Biache Saint Vaast, Boiry notre Dame, Bournon, Brebières, Buissy, Cagnicourt, Corbehem, Dury, Écourt Saint Quentin, Épinoy, Étaing, Éterpigny, Fresnes les Montauban, Fresnoy en Gohelle, Gouy sous Bellonne, Graincourt les Havrincourt, Hamblain les Prés, Hautcourt, Hendecourt les Cagnicourt, Inchy en Artois, Izel les Equerchin, Lagnicourt-Marcel, Marquion, Neuvireul, Noyelles sous Bellonne, Oisy le Verger, Oppy, Palluel, Pelves, Plouvain, Pronville, Quéant, Quiéry La Motte, Récourt, Rémy, Riencourt les Cagnicourt, Roeux, Rumaucourt, Sailly en Ostrevent, Sains Lès Marquion, Sauchy Cauchy, Sauchy Lestrée, Saudemont, Tortequesne, Villers lez Cagnicourt, Vis en Artois, Vitry en Artois.

Afin de faire plus ample connaissance avec la Communauté de Communes Osartis-Marquion, le lien suivant vous dirige sur son site Internet dédié : <http://www.cc-osartis.com/>

Le territoire est traversé par 2 circonscriptions scolaires : Arras II et Arras III.

Cela représente pour l'enseignement public :

- 40 écoles maternelles et élémentaires,
- 3 collèges (Biache-Saint-Vaast, Marquion, Vitry-en-Artois).

Pour l'enseignement privé (sous contrat) :

- 2 écoles élémentaires et maternelles,
- 1 collège (Bourlon).

Il est porté à la connaissance des journalistes candidats, que la Communauté de Communes Osartis-Marquion souhaite mobiliser autour de la résidence-mission l'ensemble des structures du territoire accompagnant et accueillant un très large public de l'enfant à la personne âgée. Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe d'actions.

Citons sans être toutefois exhaustif :

- les conseils municipaux de Jeunes,
- les maisons de retraite du territoire,
- les centres de loisirs communaux ainsi que l'ensemble des associations communales engagées dans le secteur de la jeunesse,
- la maison des enfants de Rumaucourt,
- les A.L.S.H,
- le réseau d'associations de pratiques en amateurs (histoire locale, patrimoine, spectacle vivant, arts plastiques, etc.).

Enfin, il est particulièrement pris appui en ce projet fédérateur sur les structures culturelles professionnelles et associatives du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence du journaliste-résident. Ces structures sont :

- l'École rurale intercommunale de Musique (ERIM),
- les ateliers théâtre de la Communauté de Communes Osartis Marquion,
- les bibliothèques .

4 – Accompagnement

C'est la Communauté de communes Osartis-Marquion (et plus précisément son service culture) qui a accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires, à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action.

À ce titre, elle :

- accompagne le journaliste retenu afin de le guider dans sa découverte du territoire,
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail,

- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action,
- veille particulièrement à la diffusion maximale des productions journalistiques, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action,
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des projets qui peuvent en naître,
- facilite avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des projets qui peuvent en naître,
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias,
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement du journaliste retenu, gestion du budget...).

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

– accompagnent le journaliste et les équipes enseignantes (écoles et collèges) dans l'élaboration et la réalisation des actions avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (D.A.A.C. et DSDEN) ;

– organisent des temps de formation permettant aux enseignants, en particulier ceux du premier degré, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec le journaliste retenu. C'est le programme d'animations pédagogiques intitulé la 27e heure artistique qui est ici en jeu (*).

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil du journaliste résident. En vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la Communauté de Communes Osartis-Marquion en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la Communauté de Communes OSARTIS-Marquion.

5 – Faire acte de candidature

Vous êtes journaliste professionnel, Français ou Étranger, désireux d'accompagner les différentes équipes de professionnels qui sont, sur le territoire de la Communauté de Communes Osartis-Marquion, en charge ou en responsabilité d'enfants, d'adolescents en temps scolaire ou péri et hors scolaire, ou d'adultes, dans leur envie de dynamique collective en faveur d'une éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression proposée aux habitants.

Vous êtes donc invité :

- à prendre connaissance du document intitulé ***qu'est-ce qu'une résidence-mission***. Ce texte a été rédigé initialement à l'intention des artistes candidats pour une résidence-mission artistique, mais il décrit, en se voulant le plus précis possible, au point de faire office de cahier des charges, l'esprit et les attendus d'une résidence-mission. A ce titre il peut vous renseigner sur cette forme particulière d'action et ce sur quoi repose, en partie, un contrat local d'éducation artistique.
- à appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe 3 de ce présent texte d'appel à candidatures ***le territoire d'action et les partenaires locaux***.

Ceci afin de pouvoir faire acte de candidatures en parfaite connaissance de cause.

Et, si tel est le cas, la démarche est la suivante : il suffit d'adresser, par envoi électronique uniquement, sous format PDF, un ensemble comprenant :

- un courrier de candidature faisant à la fois état d'une bonne compréhension de la mission et de vos motivations, ce courrier gagnant très certainement à évoquer déjà certaines des pistes que vous aimeriez emprunter et développer avec les équipes précitées, (**)

- votre curriculum vitae,

- si déjà disponible, un dossier faisant état de celles de vos démarches professionnelles que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection. Il peut s'agir également, s'il existe d'ores et déjà, d'un site internet ou d'un blog qui vous est propre,

- si cela vous semble pertinent par rapport à votre propre parcours professionnel, une liste de vos différentes productions journalistiques que vous proposez de rendre disponibles pour une diffusion intensive sur le territoire.

(**) Il n'y a toutefois aucun projet à produire, puisque ce présent appel à candidatures fait déjà état d'un projet très précis aux phases définies et décrites.

à l'adresse suivante : mmantel@cc-osartis.com

(sujet: **CLEA-Osartis, journalisme ...** suivi de votre **nom**).

Ceci, pour le **17 août 2016, dernier délai.**

Dans le cas où vous souhaiteriez enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour présenter des documents audiovisuels complémentaires, précisez dans votre envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Madame Perrine BLANCHARD
Service Culture
Communauté de Communes Osartis-Marquion
Rue Jean Monnet
62 490 VITRY-EN-ARTOIS

Téléphone : 03 21 600 604

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLEA.

Le nom du journaliste professionnel retenu sera annoncé **le 16 septembre 2017** au plus tard.

6 – En savoir plus sur le dispositif CLEA :

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/residence-mission.pdf>

http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/EPCI_CLEA.pdf

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/spip.php?article45>